



CERCLE NAUTIQUE D'ARS EN RÉ



Conditions générales et règlement des cours de kiteboard

CONDITIONS GÉNÉRALES :

1. Les cours théoriques et pratiques sont assurés par des professeurs diplômés d'état. Toute personne désirant suivre un stage, pour les mineurs la personne assurant la tutelle, doit remplir et signer une demande d'inscription à ce stage et en respecter les conditions.
2. Les représentants légaux des stagiaires mineurs ou pour les majeures, les stagiaires eux-mêmes ; attestent de leur aptitude à la pratique du kitesurf. Toute pathologie, problème articulaire connu ou opération chirurgicale majeure doit être signalé au moniteur. Un certificat médical peut être demandé. Il est obligatoire pour tout élève de plus de 50 ans.
3. Les représentants légaux des stagiaires mineurs ou pour les majeures, les stagiaires eux-mêmes ; attestent de leur aptitude à nager 50m en mer. Cette aptitude peut être vérifiée par le moniteur en début de stage.
4. Nous demandons un acompte de 150€ et le solde est à régler 3 jours minimum avant le début des cours. Dans ce sens, l'inscription pourra être annulée si le stage n'est pas réservé avec les arrhes. Les arrhes correspondantes au stage versées à la réservation ne seront remboursées qu'en cas de défection justifiée au moins 7 jours avant le début du stage considéré.

RÈGLEMENT DES COURS DE KITESURF :

5. Le BPJEPS ou DEJEPS a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de kitesurf en cas de conditions météorologiques défavorables (orageux, vent supérieur à 30 nœuds, trop de mer). Si la pratique sur l'eau n'est pas possible, les séances sont maintenues pour le stages sauf pour la formule « kitesurf optimum », des cours de kitesurf terrestre sur une plage ou dans un champ, de simulateur derrière le bateau, des cours théoriques et des exercices de secourisme - self rescue sont organisés. Les stagiaires s'engagent à suivre les 5 cours, s'ils ne se présentent pas, ils ne pourront être remboursés. Des conditions météorologiques défavorables n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu.
6. La température de l'eau peut empêcher le déroulement des séances. En dessous de 20°C les cours sont donnés en combinaison d'hiver, et le temps dans l'eau est aménagé. Pour une température inférieure à 12°C les leçons ne seront normalement pas assurées, sauf si les parents et les pratiquants, après avoir pris connaissance des conditions ; acceptent de suivre la séance.

7. Pour des questions d'hygiène, les élèves sont invités à se changer dans les vestiaires. Le port du maillot de bain et d'un lycra sont obligatoires pour toute personne empruntant une combinaison au club.
8. Il est interdit à toute personne non autorisée de venir sur le bateau ou d'interférer sur les séances.
9. En période de forte affluence, d'autres séances peuvent être mise en place. Renseignez vous.
10. Que ce soit à l'école de voile, sur le lieu de pratique, ou dans le bateau seul le moniteur responsable du groupe est habilité à prendre des décisions. En conséquence le CNAR se réserve le droit, après un premier avertissement, de prendre toutes les dispositions vis-à-vis de quiconque enfreindrait cette règle. Ces dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera au CNAR.
11. Le CNAR dégage son entière responsabilité en cas de perte ou de vols d'effets personnels à l'intérieur comme à l'extérieur de ses locaux.
12. Chaque stage est nominatif et ne peut être échangé avec une autre personne.
13. La sécurité est assurée par un professionnel qui ne doit pas être perturbé pendant son cours.
14. Assurances : l'assurance Kitesurf est obligatoire. Si vous possédez une assurance couvrant l'activité, présenter une attestation sans quoi le moniteur vous fera souscrire à une assurance fédérale adaptée aux nombres de séances et à la discipline enseignée. Aucun élève non assuré ne pourra suivre les cours.
15. En cas d'annulation ou de diminution du temps de pratique d'une séance lors d'un stage, le temps de celle-ci peut-être reporté sur d'autres séances. Si plusieurs séances sont annulées, un remboursement peut-être envisagé sur la base de 100€ par séance non effectuée pour les stages et 160€ pour la formule OPTIMUM.

CONSEILS DE PRÉPARATION À UN STAGE DE KITESURF

Vous vous apprêtez à suivre un stage de kitesurf. Le moniteur vous rappelle que le kitesurf est une activité d'extérieure éprouvante, nécessitant une bonne condition physique et du matériel pour se protéger de l'environnement, lunettes de soleil, crème solaire, et coupe vent même sur le bateau. Amenez votre combinaison si elle est intégrale et minimum de 4/3 mm sinon nous avons des combinaisons adaptées à prêter. Des chaussons néoprène et des gants peuvent être importants, amenez les vôtres si besoin. Pour éviter les blessures venez échauffés. Une tenue adaptée (panatolon, pull) et des chaussures de sport sont nécessaires pour les séances à terre. Les étirements vous seront proposés en fin de séance ou expliqués à faire à la maison. Pendant le stage et pendant les séances il est important de bien s'hydrater, s'alimenter et d'arriver reposé aux séances, d'autant plus que les cours ont lieu en bateau.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant. Si vous avez une question ou une demande concernant vos données personnelles, écrivez-nous à contact@cnar.fr